

ornements et autres effets portatifs qui se trouvaient dans l'église de cette maison, et vendirent sur place les boiseries, les barrières en fer de cette église, de la sacristie et des chapelles.

6° Le 14 novembre, c'est le tour de l'église Saint-Just d'être dévalisée officiellement. Le sieur Bonnard, délégué spécial, lève les scellés posés par l'ancien Directoire et enlève toute l'argenterie, après avoir dressé inventaire en présence du curé et du vicaire, mais le bâtonnier ayant refusé de livrer un bâton d'argent qui lui avait été laissé, reçoit l'ordre de le remettre sans retard.

7° Le 15 novembre, le sieur Carron reçut l'ordre de se rendre à la paroisse de la Métropole et à celle de Saint-Georges pour s'emparer des meubles, effets et *argenterie* que les Fabriciens détiennent « pour l'usage et de les faire transporter dans les archives de l'administration et ensuite à la Monnaie ».

8° Le 16 novembre, le même commissaire se saisit de l'argenterie des églises de Vaise et de la Croix-Rousse.

9° Le 21 novembre, le sieur Carron est nommé commissaire à l'effet de se transporter de nouveau dans l'église de la Métropole pour enlever la grande croix de l'autel et la faire déposer aux archives de l'administration. (Cette croix en argent massif, donnée en 1750 par le cardinal de Tencin, avait été laissée lors d'une première visite aux fabriciens qui avaient demandé à en référer à l'Assemblée nationale).

Le 19 novembre, on se représente à l'église Saint-Saturnin, mais les fabriciens en avaient enlevé toute l'argenterie.

Le 26 du même mois, les commissaires s'occupent de l'enlèvement de tout le cuivre, étain, plomb provenant des maisons religieuses et qui avait été déposé dans le réfectoire de Saint-Pierre, dans la salle de l'évêché et dans une cave de l'Hôtel-de-Ville, sans que leur poids eût été